

**INFORMATIONS PRATIQUES RELATIVES A LA JOURNEE DU PATRIMOINE
DU 21 SEPTEMBRE 2019**

- **Lieu**

La journée du patrimoine aura lieu au palais de justice historique, 17 place d'Aine à Limoges.

- **Horaires**

Ouverture des lieux au public : 8h45-13h00; 13h45-18h00 (18h45, uniquement pour les personnes inscrites à la représentation théâtrale).

Visites guidées : 9h15-10h00 ; 9h30-10h15 ; 11h00-11h45 ; 11h15-12h00 ; 14h00-14h45 ; 15h45-16h30

Conférences : 10h00-11h00 ; 11h45-12h45 ; 14h45- 15h45 ; 16h30-17h30

- **Inscriptions aux visites guidées, conférences et représentation théâtrale**

Les inscriptions, qui sont fortement conseillées, seront ouvertes du 16 au 18 septembre 2019. Elles se réalisent uniquement par l'envoi d'un mail à l'adresse suivante: jep.ca-limoges@justice.fr

Pour que la demande d'inscription soit valide, il est indispensable de préciser :

- la ou les animation(s) concernée(s) : visite guidée et/ou intitulé de la conférence choisie et/ou représentation théâtrale ;
- le créneau horaire souhaité (pour les visites guidées et les conférences) ;
- le nombre de personnes concernées, ainsi que leurs noms et prénoms.

Toute demande d'inscription incomplète ne sera pas prise en compte. Les visiteurs devront systématiquement présenter leur reçu d'inscription pour accéder aux visites guidées, conférences et à la représentation théâtrale.

- **Visites guidées**

Pour des questions de sécurité, les visites guidées sont limitées à un nombre maximal de 20 personnes par groupe. Chaque visiteur sera identifié par un badge de couleur. Trois guides bénévoles effectueront 10 visites guidées au total. Il est prévu qu'elles durent 45 min, afin que les visiteurs puissent assister, à l'issue, à une conférence de leur choix.

- **Conférences**

Pour des questions de sécurité, les conférences sont limitées à un nombre maximal de 40 personnes par groupe. Chaque conférence aura lieu 4 fois dans la journée (2 fois par demi-journée) et dure une heure.

Intervenants aux conférences :

- La conférence sur les procès d'assises : Mme LE MEN-REGNIER, Présidente de Cour d'assises, M.DERENS, Avocat général, Me OLIVE et FRUGIER, avocats au barreau de Limoges.
- La conférence sur les crimes : M.BROUSSE, Professeur d'histoire-géographie et auteur d'ouvrages et un technicien en identification criminelle.
- La conférence sur l'histoire et le patrimoine du palais de justice : M.TEXIER, Professeur émérite d'histoire du droit et Président de la société archéologique et historique du Limousin.

Salles retenues pour les conférences :

- La conférence sur les procès d'assises : salle des assises, au rez-de-chaussée.
- La conférence sur les crimes : salle des appels correctionnels, niveau N+1
- La conférence sur l'histoire et le patrimoine du palais de justice : salle d'Aguesseau, niveau N+1.

• **Expositions et stands d'information**

Toutes les expositions sont en libre accès :

- Dans la salle des pas perdus (rez-de-chaussée) : « Palais de justice d'aujourd'hui, entre solennité et humanité » ; symboles de la justice ; le tricentenaire de la naissance de d'Aguesseau ;
- Sur la mezzanine (niveau N+1) : stands d'informations sur les métiers de la justice (magistrat, directeur de greffe, greffier, avocat, huissier, conciliateur, médiateur, notaire, surveillant pénitentiaire, chef d'établissement, conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation) ;
- Dans la bibliothèque (niveau N+1) : ouvrages anciens, photographies et plans de la cour d'appel ;
- Dans la salle des assises (rez-de-chaussée) : costumes d'audience (il est à noter que, pour des questions de sécurité, cette exposition n'est accessible qu'aux visiteurs étant inscrits à la conférence sur les procès d'assises et/ou à la visite guidée).

• **Vidéo-projections**

L'ensemble des vidéos seront projetées en continu afin que les visiteurs puissent profiter de cette animation quand ils le souhaitent.

Vidéo projetées :

- Visite guidée de la Cour de Cassation (8 min 46)
- L'Hôtel de Bourvallais (qui abrite le Ministère de la Justice à Paris) (7 min 51)
- Nicole Belloubet visite le nouveau Palais de Justice de Paris (2 min 28)
- Le juge aux affaires familiales (1 min 54)
- Le juge d'instruction (1 min 51)
- Le juge d'application des peines (1 min 47)
- Le rôle du procureur de la république (2 min 19)
- Le substitut du procureur (1 min 47)
- Le déroulement de la procédure pénale (23 min)
- Greffier (2 min 49)

• **Représentation théâtrale**

Une représentation théâtrale simulant un procès d'audience correctionnelle statuant sur des faits de harcèlement aura lieu, dans la salle des assises du palais de justice place d'Aine, de 18h00 à 18h45. Cette animation n'est accessible que sur inscription et limitée à 60 places.

Cette représentation a été mise en scène et sera jouée par les élèves du lycée Paul Eluard de Saint Junien (action réalisée en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit, dans le cadre du festival du théâtre judiciaire).

Il est à noter que deux autres représentations théâtrales seront organisées par le tribunal de grande instance de Limoges, à la cité judiciaire (23 Place Winston Churchill), le 21 septembre 2019.